

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 7 octobre 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire  
Monsieur Allen Scott, conseiller  
Monsieur Christian Caron, conseiller  
Monsieur Ian Rajotte, conseiller  
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère  
Madame Julie Gauthier, conseillère  
Monsieur Pierre Vocino, conseiller  
Madame Paule Fontaine, conseillère  
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière  
Monsieur Guy Hébert, directeur général

**ORDRE DU JOUR**

**1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
  - i. Séance ordinaire du 3 septembre 2019.
- 1.3 Appuis financiers et demandes diverses.
  - i. Aide financière à Opération Nez rouge Candiac / La Prairie.
  - ii. Aide financière à la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc.
  - iii. Redistribution d'une commandite offerte à la Ville par le Club Richelieu La Prairie à divers organismes.
  - iv. Participation au Colloque 2019 de Rues principales.
- 1.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.5 Approbation des états financiers 2018 de l'Office municipal d'habitation de Roussillon-Est.
- 1.6 Nomination d'un membre au comité de retraite des employés de la Ville de La Prairie.
- 1.7 Approbation du calendrier des séances du conseil pour l'année 2020.

- 1.8 Appui à la Ville de Châteauguay pour la tenue de la finale d'été des Jeux du Québec en 2022.

## **2. CONSULTATIONS PUBLIQUES**

### **3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

- 3.1 Adoption du règlement numéro 1443-M modifiant le règlement numéro 1426-M sur les compteurs d'eau.
- 3.2 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1444-M sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.
- 3.3 Avis de motion 2019-09 - Règlement numéro 1444-M sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.
- 3.4 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1445-M modifiant le règlement numéro 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.
- 3.5 Avis de motion 2019-10 - Règlement numéro 1445-M modifiant le règlement numéro 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.
- 3.6 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1007-1-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1007-R.I.P. concernant les systèmes d'alarme.
- 3.7 Avis de motion 2019-11 - Règlement numéro 1007-1-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1007-R.I.P. concernant les systèmes d'alarme.
- 3.8 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1009-1-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1009-R.I.P. concernant les marchands d'effets d'occasion.
- 3.9 Avis de motion 2019-12 - Règlement numéro 1009-1-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1009-R.I.P. concernant les marchands d'effets d'occasion.

## **4. OCTROI DE CONTRATS**

- 4.1 Octroi d'un contrat de services professionnels pour le mandat de séparation du réseau d'égouts sur une partie des rues Longtin et Lamarre en 2020.
- 4.2 Octroi d'un mandat de services professionnels pour un rapport géotechnique et une analyse des sols pour le projet de réfection du pavage de rues en 2020.
- 4.3 Octroi d'un contrat pour la location, la livraison et la collecte de conteneurs municipaux et des résidus de balayage de rues.
- 4.4 Octroi d'un contrat pour le déneigement des patinoires et de l'anneau de glace.

- 4.5 Octroi d'un contrat pour l'entretien ménager des ateliers municipaux.
- 4.6 Octroi d'un contrat de gré à gré pour l'achat de trois serveurs informatiques.
- 4.7 Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un « espace pumptrack ».
- 5. **COMMUNICATIONS**
- 6. **FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS**
  - 6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.
- 7. **GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 8. **LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE**
  - 8.1 Autorisation de signature - Addendum no. 1 au contrat de licence type à l'usage des membres de PRETNUMERIQUE.CA - Bibliothèques.
- 9. **RESSOURCES HUMAINES**
  - 9.1 Création d'un poste d'agent à l'information et à la perception et nomination à cet effet.
  - 9.2 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un commis permanent à semaine réduite à la bibliothèque Léo-Lecavalier.
  - 9.3 Démission au poste de technicienne en documentation à semaine réduite à la bibliothèque Léo-Lecavalier.
  - 9.4 Démission au poste de lieutenant au Service de sécurité incendie.
  - 9.5 Mise à jour de l'organigramme général de la Ville.
- 10. **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
  - 10.1 Autorisation de fermeture de rues pour la fête de l'Halloween.
- 11. **TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**
  - 11.1 Demande du Club de motoneige du Centre de la Montérégie inc. relative à la conformité des traverses de routes municipales pour sentiers de motoneige pour la saison hivernale 2019-2020.
  - 11.2 Véhicules de la Ville - Transactions avec la Société d'assurance automobile du Québec.
- 12. **URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
  - 12.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 10 juillet 2019.

12.2 Dérogations mineures.

- i. Dérogation mineure numéro 2019-091 concernant un projet d'affichage commercial au 860, boulevard des Prés-Verts - Lot 5 798 690 du cadastre du Québec - Armoires cuisines action.

12.3 PIIA.

- i. Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séance du 4 septembre 2019.

13. **VARIA**

14. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2019-10-302**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE :** monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2019-10-303**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Denis Girard

**APPUYÉ DE :** monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019 à 19 h 30.

**ADOPTÉE**

**2019-10-304**

**AIDE FINANCIÈRE À OPÉRATION NEZ ROUGE CANDIAC / LA PRAIRIE**

**ATTENDU** que le Centre de Bénévolat de la Rive-Sud sera maître d'œuvre de l'édition 2019 d'Opération Nez rouge Candiac / La Prairie;

**ATTENDU** que la centrale de Nez rouge sera en action dès la fin novembre et ce, pour un total de dix soirées, soit les 29 et 30 novembre, 6, 7, 13, 14, 20, 21, 27 et 28 décembre 2019;

**ATTENDU** qu'un plan de partenariat est proposé, comprenant diverses catégories;

**ATTENDU** qu'il importe que la Ville contribue à cette importante campagne de raccompagnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

**DE PARTICIPER** au plan de partenariat « Comète » d'Opération Nez rouge Candiac / La Prairie, en lui octroyant une somme de 250 \$, afin de contribuer à l'organisation de sa campagne de raccompagnement 2019.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**2019-10-305**

**AIDE FINANCIÈRE À LA GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC.**

**ATTENDU** que la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. est un organisme à but non lucratif regroupant, au Québec, 700 sauveteurs maritimes bénévoles spécialisés dans les activités de recherche et sauvetage maritimes répartis dans plusieurs unités le long des voies navigables de la province;

**ATTENDU** qu'avec l'unité qui dessert le territoire situé entre les villes de Saint-Lambert et Sainte-Catherine depuis juillet 2013, la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. offre un appui à l'équipe de sauvetage sur plan d'eau du Service de sécurité incendie de La Prairie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE** : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une aide financière de 250 \$ à la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. pour ses activités 2019.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**2019-10-306**

**REDISTRIBUTION D'UN DON OFFERT À LA VILLE PAR LE CLUB RICHELIEU LA PRAIRIE À DIVERS ORGANISMES**

**ATTENDU** que le Club Richelieu La Prairie a remis à la Ville un chèque de 6 000 \$, dans le but de soutenir des organismes de La Prairie qui œuvrent auprès des jeunes;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Gauthier

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**DE PARTAGER** le don de 6 000 \$, reçu du Club Richelieu La Prairie, entre les organismes suivants, lesquels œuvrent auprès des jeunes:

- 33<sup>e</sup> Groupe Scout Candiac - La Prairie;
- Maison des jeunes l'Adrénaline;
- Club de soccer La Prairie (pour la fête annuelle du micro-soccer);
- Association de hockey mineur de La Prairie.

**DE REMERCIER** le Club Richelieu La Prairie pour son engagement envers la jeunesse.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**2019-10-307**

**PARTICIPATION AU COLLOQUE 2019 DE RUES PRINCIPALES**

**ATTENDU** que le colloque Rues principales 2019 avait lieu à Québec, le 2 octobre dernier;

**ATTENDU** que le coût du billet était de 315 \$, plus les taxes applicables;

**ATTENDU** qu'il importait que la Ville soit représentée à cette occasion;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Denis Girard

**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

**D'ENTÉRINER** l'achat d'un billet au coût de 315 \$, plus les taxes applicables, pour le Colloque Rues principales, lequel avait lieu à Québec, le 2 octobre dernier, les frais et dépenses engagées à cette occasion par le membre du conseil présent, devant lui être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

**2019-10-308**

**APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ROUSSILLON-EST**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Roussillon-Est, tels que vérifiés par Séguin Haché SENCRL, Société de comptables professionnels agréés, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

**ADOPTÉE**

**2019-10-309**

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA PRAIRIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**QUE** monsieur Frédéric Thifault, trésorier, soit nommé, à titre de représentant de l'employeur, au sein du comité de retraite des employés de la Ville de La Prairie, en remplacement de madame Nathalie Guérin.

Cette résolution remplace les résolutions 2015-09-330 et 2018-11-378

**ADOPTÉE**

**2019-10-310**

**APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine  
**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron  
et résolu unanimement :



**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES À 19 h30 EN 2020**

<b>MOIS</b>		<b>DATES DES SÉANCES</b>
Janvier		13
Février		3
Mars		2
Avril		6
Mai		4
Juin		1
Juillet		6
Août		17
Septembre		8
Octobre		5
Novembre		2
Décembre		7



**D'APPROUVER** le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020, copie dudit calendrier demeurant annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**D'EN AUTORISER** la publication conformément à la Loi.

**ADOPTÉE**

**2019-10-311**

**APPUI À LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY POUR LA TENUE DE LA FINALE D'ÉTÉ DES JEUX DU QUÉBEC EN 2022**

**ATTENDU** que la Ville de Châteauguay présente sa candidature pour l'obtention de la 57<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec à l'été 2022;

**ATTENDU** que la Finale des Jeux du Québec, axée sur la jeunesse, contribuera à la promotion du sport et à l'adoption de saines habitudes de vie auprès de l'ensemble de la population;

**ATTENDU** que cet événement d'envergure est une opportunité unique de mobilisation des citoyens, des organismes et des divers intervenants de notre région;

**ATTENDU** que les retombées sportives, économiques et touristiques seront nombreuses et auront un impact durable et positif pour le milieu hôte et pour les villes de la MRC de Roussillon;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie entend se joindre au nombre des partenaires de la 57<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec;

**IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ** et résolu :

**QUE** la Ville de La Prairie appuie la candidature de la Ville de Châteauguay pour l'obtention de la 57<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec et se joigne au nombre des partenaires de cette candidature.

**ADOPTÉE**

**2019-10-312**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1443-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1426-M SUR LES COMPTEURS D'EAU**

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2019;

**ATTENDU** l'avis de motion 2019-08 donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2019;

**ATTENDU** que le règlement numéro 1443-M a pour objet de modifier le texte de deux articles du règlement numéro 1426-M sur les compteurs d'eau, soit les articles 2.9 et 6.4, dans le but d'en améliorer l'application afin de pouvoir inclure, dans la liste des immeubles ayant l'obligation d'avoir un compteur d'eau, les immeubles commerciaux mixtes dont l'activité commerciale fait partie de la liste des secteurs d'activité reconnus pour leur grande utilisation en eau potable, selon le Manuel d'évaluation foncière du Québec;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1443-M**

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
1426-M SUR LES COMPTEURS D'EAU

**ADOPTÉE**

### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1444-M SUR LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Madame Paule Fontaine présente le projet de règlement numéro 1444-M sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.

Ce projet de règlement a pour objet de confier à la Commission municipale du Québec, la responsabilité de procéder à l'audit de performance, soit l'examen de l'économie, de l'efficacité et de l'efficience quant à l'utilisation des ressources en tenant compte de la conformité aux lois, règlements, politiques et directives applicables. Cet examen sera suivi de recommandations visant à favoriser l'adoption des meilleures pratiques.

Le projet de règlement numéro 1444-M est déposé.

### **AVIS DE MOTION 2019-09**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1444-M SUR LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Avis de motion est donné par madame Paule Fontaine qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1444-M sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1445-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-M CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Madame Julie Gauthier présente le projet de règlement numéro 1445-M modifiant le règlement numéro 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier, de 30 \$ à 40 \$, le montant de l'amende associée à une infraction à une disposition relative au stationnement.

Le projet de règlement numéro 1445-M est déposé.

**AVIS DE MOTION 2019-10**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1445-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1039-M CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Avis de motion est donné par madame Julie Gauthier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1445-M modifiant le règlement numéro 1039-M concernant la circulation, le stationnement et la sécurité routière.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1007-1-R.I.P. MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1007-R.I.P. CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME**

Monsieur Denis Girard présente le projet de règlement numéro 1007-1-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1007-R.I.P. concernant les systèmes d'alarme.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier les articles 26 à 29 du règlement comme suit:

Pour une personne physique, une infraction sera commise si plus de 2 déclenchements inutiles d'un système d'alarme sont occasionnés sur une période de 12 mois. Ce même comportement constituait une infraction sous le règlement actuel à plus de 3 « fausses alarmes » sur la même période.

Pour une personne morale, une infraction sera commise si plus de 3 déclenchements inutiles d'un système d'alarme sont occasionnés sur une période de 12 mois. Ce même comportement constituait une infraction sous le règlement actuel à plus de 4 « fausses alarmes » sur la même période.

De plus, les amendes prévues à ce règlement seront modifiées à la hausse pour ce type d'infraction.

Le projet de règlement numéro 1007-1-R.I.P. est déposé.

#### **AVIS DE MOTION 2019-11**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1007-1-R.I.P. MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1007-R.I.P. CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME**

Avis de motion est donné par monsieur Denis Girard qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1007-1-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1007-R.I.P. concernant les systèmes d'alarme.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

#### **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1009-1-R.I.P. MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1009-R.I.P. CONCERNANT LES MARCHANDS D'EFFETS D'OCCASION**

Monsieur Allen Scott présente le projet de règlement numéro 1009-1-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1009-R.I.P. concernant les marchands d'effets d'occasion.

Ce projet de règlement a pour objet d'augmenter le coût du permis, de 100 \$ à 200 \$, pour une personne qui désire agir à titre de marchand d'effets d'occasion. L'article 2 de ce même règlement est également modifié afin de corriger une coquille et de supprimer l'alinéa 2 dont l'objet n'est plus applicable, à savoir le traitement des permis octroyés par le service de Sécurité publique de la Ville de La Prairie avant 2002.

Le projet de règlement numéro 1009-1-R.I.P. est déposé.

#### **AVIS DE MOTION 2019-12**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1009-1-R.I.P. MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1009-R.I.P. CONCERNANT LES MARCHANDS D'EFFETS D'OCCASION**

Avis de motion est donné par monsieur Allen Scott qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1009-1-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1009-R.I.P. concernant les marchands d'effets d'occasion.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

2019-10-313

**OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE MANDAT DE SÉPARATION DU RÉSEAU D'ÉGOUTS SUR UNE PARTIE DES RUES LONGTIN ET LAMARRE EN 2020**

**ATTENDU** que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour le mandat de séparation du réseau d'égouts sur une partie des rues Longtin et Lamarre en 2020;

**ATTENDU** que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

**ATTENDU** que trois soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Pointage</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>	<b>Pointage final après application de la formule</b>	<b>Rang</b>
WSP Canada inc.	79	74 963,70 \$	17.2083	1 <sup>er</sup>
Le Groupe Conseil Génipur inc.	85	82 782,00 \$	16.3078	2 <sup>e</sup>
GBI Experts-Conseils inc.	74.5	99 200,43 \$	12.5503	3 <sup>e</sup>

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 90 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat de services professionnels pour le mandat de séparation du réseau d'égouts sur une partie des rues Longtin et Lamarre en 2020 au plus bas soumissionnaire conforme, soit WSP Canada inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 74 963,70 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres Génie/2019-13, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1437-E (GE1908).

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

2019-10-314

**OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN RAPPORT GÉOTECHNIQUE ET UNE ANALYSE DES SOLS POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU PAVAGE DE RUES EN 2020**

**ATTENDU** que la Ville a procédé par demande de prix avec mise en concurrence, auprès de trois fournisseurs, afin d'obtenir des soumissions pour un mandat de services professionnels pour un rapport géotechnique et une analyse des sols pour le projet de réfection du pavage de rues en 2020;

**ATTENDU** qu'en respect de son règlement numéro 1439-M sur la gestion contractuelle et de sa politique d'approvisionnement, la Ville utilise des mesures afin de favoriser la rotation des éventuels cocontractants;

**ATTENDU** que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
Solmatech inc.	21 385,22 \$
Laboratoire GS inc.	22 903,02 \$

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 54 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Julie Gauthier

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le mandat de services professionnels pour un rapport géotechnique et une analyse des sols pour le projet de réfection du pavage de rues en 2020, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Solmatech inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 21 385,22 \$. La demande de prix Génie/2019-14, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1423-E (GE1803).

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**2019-10-315**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION, LA LIVRAISON ET LA COLLECTE DE CONTENEURS MUNICIPAUX ET DES RÉSIDUS DE BALAYAGE DE RUES**

**ATTENDU** que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la location, la livraison et la collecte de conteneurs municipaux et des résidus de balayage de rues, pour un an, à compter du 15 novembre 2019, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

**ATTENDU** que deux soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant pour l'année 2019-2020 (incluant les taxes)</b>
WM Québec inc.	120 262,58 \$
GFL Environnemental inc.	183 107,82 \$

**ATTENDU** que l'estimé annuel pour ce contrat était de 45 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE :** madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour la location, la livraison et la collecte de conteneurs municipaux et des résidus de balayage de rues pour un an, à compter du 15 novembre 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, soit WM Québec inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 120 262,58 \$, taxes incluses, en vertu des quantités estimées au devis. Les documents d'appel d'offres TP-19-103, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2020 à 2024, le cas échéant, soient réservées à même le budget des années visées.

**ADOPTÉE**

**2019-10-316**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES PATINOIRES ET DE L'ANNEAU DE GLACE**

**ATTENDU** que la Ville a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour le déneigement des patinoires et de l'anneau de glace, pour un an, à compter du 15 décembre 2019, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les saisons hivernales 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

**ATTENDU** que cinq entreprises ont été invitées à soumissionner;

**ATTENDU** que trois soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Lots	Saison hivernale 2019-2020		
	Les Jardins de Brossard inc.	Entretien Beau-Terrain inc.	Michel Auclair
1- Parc Lucie-F.-Roussel	<u>3 563,07 \$</u>	4 000,00 \$	--
2- École Saint-François-Xavier	2 413,32 \$	<u>1 390,00 \$</u>	2 402,98 \$
3- Parc de l'Arrondissement	<u>2 413,32 \$</u>	2 650,00 \$	--
4- Parc de la Clairière	2 413,32 \$	<u>1 515,00 \$</u>	2 437,47 \$
5- Parc du Goéland	<u>2 413,32 \$</u>	2 700,00 \$	--
6- Parc du Remplart	2 413,32 \$	2 300,00 \$	<u>2 127,04 \$</u>
7- Parc Émilie-Gamelin	2 413,32 \$	<u>2 395,00 \$</u>	--
<b>TOTAL:</b>	8 389,71 \$	5 300,00 \$	2 127,04 \$

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat, pour la saison hivernale 2019-2020 était de 15 900 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Ian Rajotte

**APPUYÉ DE** : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour le déneigement des patinoires et l'anneau de glace, pour la saison hivernale 2019-2020, au plus bas soumissionnaire conforme, comme suit:

- à l'entreprise Les Jardins de Brossard, pour les lots 1, 3 et 5, aux prix unitaires soumissionnés pour chacun des lots, soit respectivement 3 563,07 \$, 2 413,32 \$ et 2 413,32 \$, pour un total de 8 389,71 \$, taxes incluses;
- à l'entreprise Entretien Beau-Terrain inc., pour les lots 2, 4 et 7, aux prix unitaires soumissionnés pour chacun des lots, soit respectivement 1 390,00 \$, 1 515,00 \$ et 2 395,00 \$, pour un total de 5 300,00 \$, taxes incluses;
- à Michel Auclair, pour le lot 6, au prix unitaire soumissionné, soit 2 127,04 \$, pour un total de 2 127,04 \$, taxes incluses.

Les documents d'appel d'offres TP-19-121, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2020 à 2024, le cas échéant, soient réservées à même le budget des années visées.

**ADOPTÉE**



**2019-10-317**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES ATELIERS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** que la Ville a procédé par demande de prix avec mise en concurrence, auprès de trois fournisseurs, afin d'obtenir des soumissions pour l'entretien ménager des ateliers municipaux pour une période d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019;

**ATTENDU** qu'en respect de son règlement numéro 1439-M sur la gestion contractuelle et de sa politique d'approvisionnement, la Ville utilise des mesures afin de favoriser la rotation des éventuels cocontractants;

**ATTENDU** qu'une seule soumission a été reçue et que le soumissionnaire est le suivant:

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (incluant les taxes)</b>
Les entreprises Martin et Leblanc (2439-5584 Québec inc.)	28 480,87 \$

**ATTENDU** que puisqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire, il a été négocié d'ajouter l'entretien ménager des bureaux du Service des ressources humaines, pour la même période, au montant de 5 380,83 \$, taxes incluses.

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 35 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie Eve Plante-Hébert

**APPUYÉ DE :** madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour l'entretien ménager des ateliers municipaux, au seul soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Martin et Leblanc (2439-5584 Québec inc.) au prix forfaitaire soumissionné de 28 480,87 \$ taxes incluses, avec l'ajout au contrat, soit l'entretien ménager des bureaux du Service des ressources humaines pour la même période au montant de 5 380,83 \$, pour un grand total de 33 861,70 \$. La demande de prix TP-19-122, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**2019-10-318**

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ACHAT DE TROIS SERVEURS INFORMATIQUES**

**ATTENDU** que la Ville doit procéder au remplacement de trois serveurs informatiques;

**ATTENDU** que la Ville fait affaire avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour ce contrat, ce qui lui donne un rabais de 72,57%;

**ATTENDU** que l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* autorise les municipalités à se procurer des biens et services auprès du CSPQ et à conclure un contrat de gré à gré avec tout fournisseur qui est partie à une entente-cadre conclue avec le CSPQ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Denis Girard

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** un contrat de gré à gré, pour l'achat de trois serveurs informatiques au fournisseur autorisé par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), soit IT2GO Solutions inc., au montant total de 32 395,89 \$, taxes incluses.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1434-E (F11901).

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**2019-10-319**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN « ESPACE PUMPTRACK »**

**ATTENDU** que la Ville désire faire l'acquisition d'un « espace pumptrack », lequel est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, pouvant être utilisé avec différents équipements sportifs, tels que vélo, bmx, planche à roulette et trottinette;

**ATTENDU** que dans un souci de transparence, la Ville a publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), le 13 septembre 2019, un avis d'intention LO-19-103 mentionnant que la Ville avait l'intention d'inviter à soumissionner en exclusivité le fournisseur Atmosphère inc. et à négocier un contrat d'acquisition avec celui-ci;

**ATTENDU** qu'un délai de plus de 15 jours calendrier, soit jusqu'au 30 septembre à 11h, était donné aux fournisseurs afin que ceux-ci puissent faire part de leur intérêt envers cette acquisition et démontrer leur aptitude à fournir le bien requis par la Ville;

**ATTENDU** que l'estimé pour ce contrat était de 75 588,66 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour l'acquisition d'un « espace pumptrack » à Atmosphère inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 75 588,66 \$, taxes incluses. Les documents d'avis d'intention LO-19-103, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

**D'AUTORISER** le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au fonds de roulement.

**D'AUTORISER** le trésorier à emprunter une somme de 75 588,66 \$ au fonds de roulement aux fins d'effectuer le paiement de ce contrat.

Cette somme sera remboursée sur un terme de cinq ans à compter de 2020.

**ADOPTÉE**

**2019-10-320**

**APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 4 octobre 2019 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 2 081 727,27 \$ pour les activités financières, de 1 354 121,42 \$ pour les activités d'investissement et de 966 465,55 \$ pour les salaires.

**D'AUTORISER** le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**2019-10-321**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDUM NO. 1 AU CONTRAT DE LICENCE TYPE À L'USAGE DES MEMBRES DE PRETNUMERIQUE.CA - BIBLIOTHÈQUES**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Ian Rajotte

**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'addendum no.1 au contrat de licence type à l'usage des membres de PRETNUMERIQUE.CA – Bibliothèques, à intervenir avec BIBLIOPRESTO.CA relativement au prêt numérique de livres numériques.

Cet addendum a pour objet le renouvellement du contrat signé en 2016, lequel se terminait le 31 décembre 2019, pour une durée de trente-six (36) mois, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour les années 2020, 2021 et 2022 soient réservées à même le budget des années visées.

**ADOPTÉE**

**2019-10-322**

**CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT À L'INFORMATION ET À LA PERCEPTION ET NOMINATION À CET EFFET**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE :** madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

**DE CRÉER** un nouveau poste permanent à temps plein d'agent à l'information et à la perception, lequel relève du Service du greffe et des affaires juridiques.

**DE NOMMER** madame Cathy Lachapelle audit poste d'agent à l'information et à la perception.

Cette nomination est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4503 (employé(e)s cols blancs).

La date prévue d'entrée en fonction est le 8 octobre 2019 et elle sera soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables à compter de cette date.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

**ADOPTÉE**

**2019-10-323**

**FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN COMMIS PERMANENT À SEMAINE RÉDUITE À LA BIBLIOTHÈQUE LÉO-LECAVALIER**

**ATTENDU** que madame Rosnani Ramli a été embauchée à titre de commis permanent à semaine réduite à la bibliothèque Léo-Lecavalier en vertu de la résolution portant le numéro 2019-05-170 adoptée le 6 mai 2019;

**ATTENDU** que madame Ramli est entrée en fonction le 18 mai 2019;

**ATTENDU** qu'elle était soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables se terminant le ou vers le 26 septembre 2019;

**ATTENDU** la recommandation favorable du directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** à madame Rosnani Ramli le statut d'employée permanente à semaine réduite au poste de commis de bibliothèque aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs), tel statut étant effectif dès la fin de sa période d'essai.

**ADOPTÉE**

**2019-10-324**

**DÉMISSION AU POSTE DE TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION À SEMAINE RÉDUITE À LA BIBLIOTHÈQUE LÉO-LECAVALIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la démission de madame Lili Trudel au poste de technicienne en documentation à semaine réduite à la bibliothèque Léo-Lecavalier, sa dernière journée de travail à ce titre étant le 3 octobre 2019.

**DE REMERCIER** madame Trudel pour les services rendus à la Ville.

**ADOPTÉE**

**2019-10-325**

**DÉMISSION AU POSTE DE LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la démission de monsieur Jonathan Laprairie au poste lieutenant au Service de sécurité incendie, sa dernière journée de travail à ce titre étant le 23 septembre 2019.

**DE REMERCIER** monsieur Laprairie pour les services rendus à la Ville.

**ADOPTÉE**

**2019-10-326**

**MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DE LA VILLE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** l'organigramme de la Ville, daté de septembre 2019, tel que présenté au document joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le présent organigramme remplace celui approuvé le 12 juillet 2011 en vertu de la résolution numéro 2011-07-268 et modifié par la suite par la résolution numéro 2012-09-322.

**ADOPTÉE**

**2019-10-327**

**AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR LA FÊTE DE L'HALLOWEEN**

**ATTENDU** qu'il sera nécessaire de fermer quelques tronçons de rues pour assurer la sécurité des piétons qui circuleront dans le Vieux La Prairie à l'occasion de la Fête de l'Halloween qui aura lieu le samedi 26 octobre 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Ian Rajotte

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

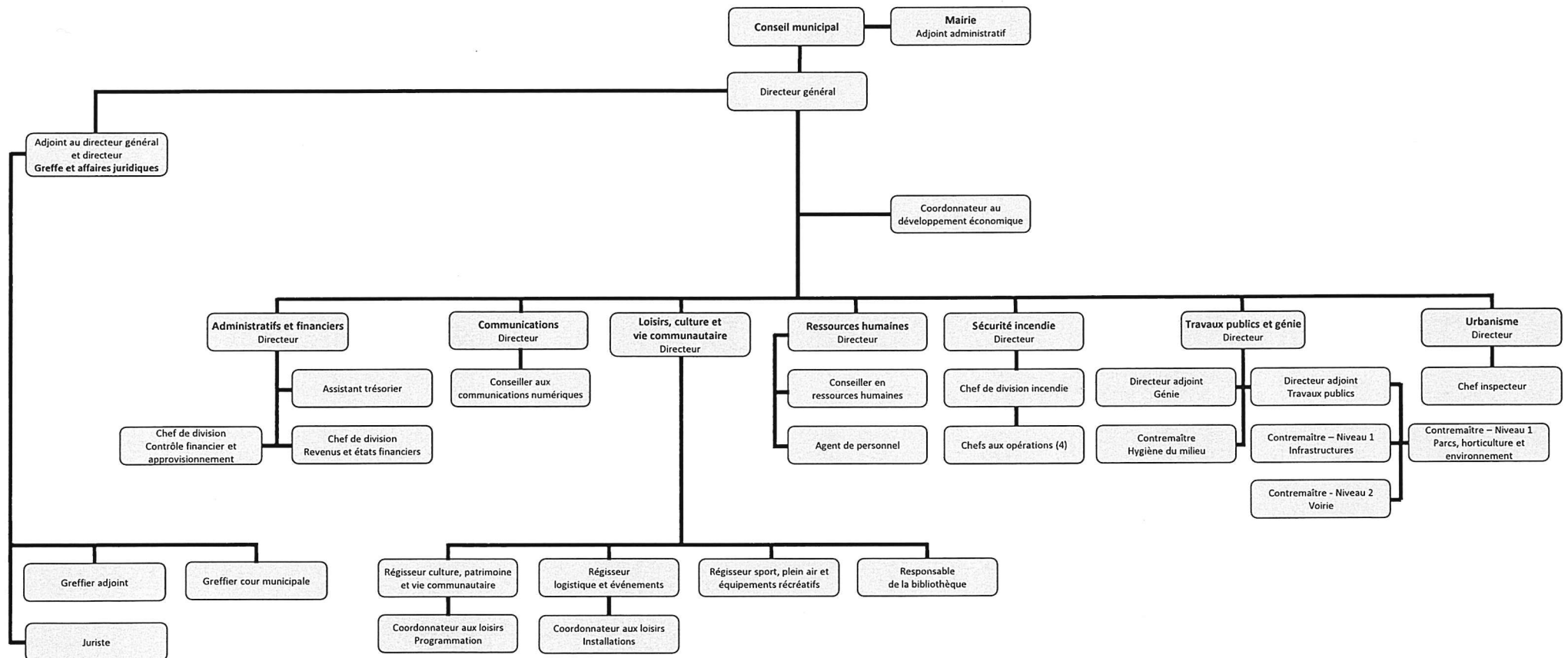
**D'AUTORISER** la fermeture des tronçons de rues suivants le samedi 26 octobre 2019 de 9 h à 23 h 59 pour la tenue de La Grande fête de l'Halloween :

- la rue Saint-Ignace, entre le chemin de Saint-Jean à la rue Saint-Georges;
- le chemin de Saint-Jean, de la rue Saint-Ignace au stationnement de l'église La Nativité de la Sainte-Vierge;
- la rue Sainte-Marie, entre le chemin de Saint-Jean et la rue Saint-Georges;
- la rue Saint-Georges, entre la rue Saint-Ignace et la rue Saint-Jacques.

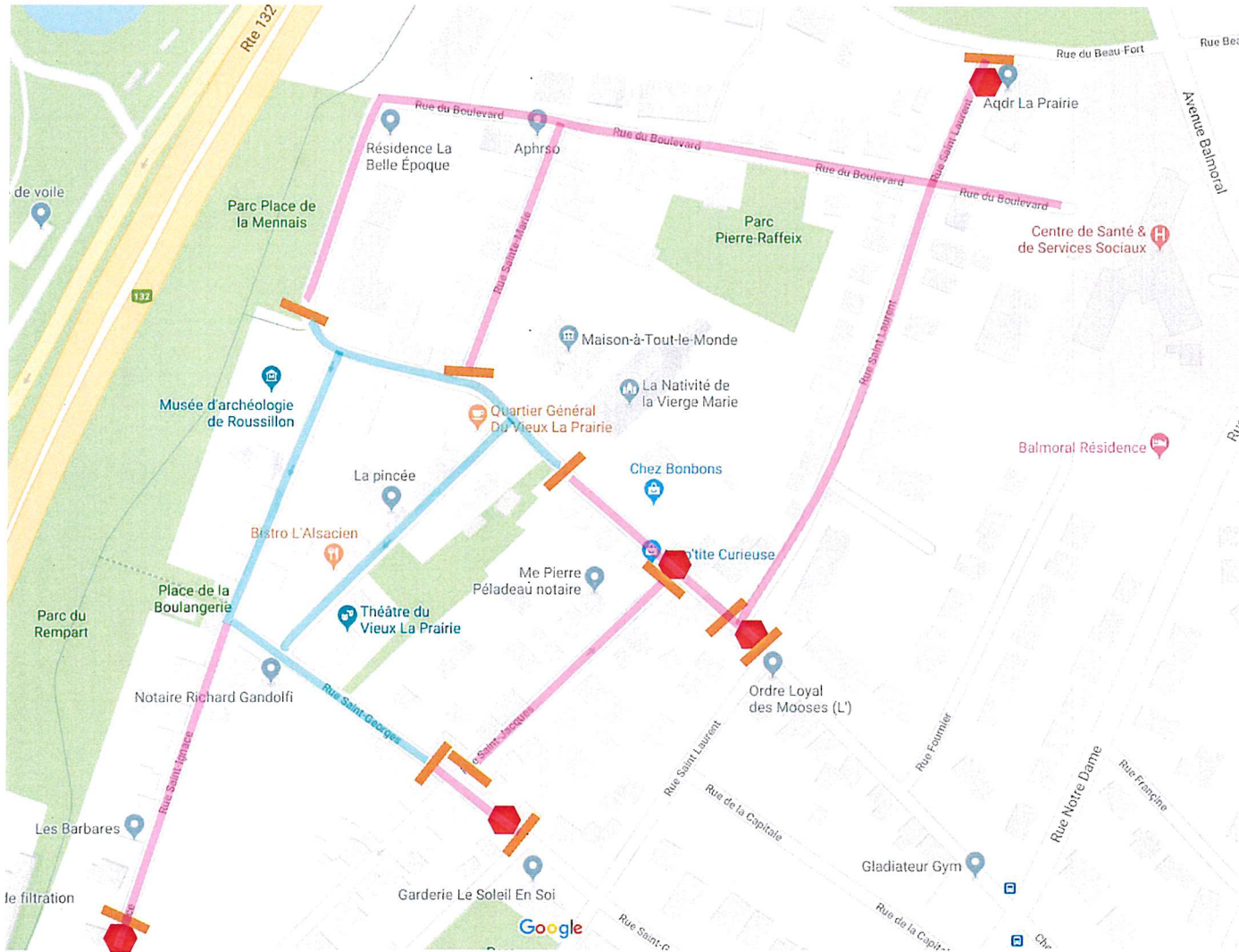
**D'AUTORISER** également la fermeture des tronçons de rues suivants, à la même date, de 16 h à 23 h 59:

- la rue Saint-Ignace, entre le chemin de Saint-Jean et la rue Saint-Henri;
- le chemin de Saint-Jean, entre la rue Saint-Ignace et la rue Saint-Laurent;
- la rue Sainte-Marie, entre la rue du Boulevard et la rue Saint-Georges;
- la rue Saint-Georges, entre la rue Saint-Philippe et la rue Saint-Ignace;
- la rue Saint-Laurent, entre la rue du Beau-Fort et le chemin de Saint-Jean;
- la rue Saint-Jacques, entre la rue Saint-Georges et le chemin de Saint-Jean;
- la rue du Boulevard;
- la rue Émilie-Gamelin;



## Ville de La Prairie – Organigramme septembre 2019



**Fermetures de rues – Halloween  
Samedi 26 octobre 2019**



**Légende**

-  Fermeture intersection
-  Barrière signalisation

**Rues fermées de 9h00 à 23h59**

- Saint-Ignace
  - De Saint-Jean à Saint-Georges
- Saint-Jean
  - De Saint-Ignace au stationnement de l'Église
- Sainte-Marie
  - De Saint-Jean à Saint-Georges
- Saint-Georges
  - De Saint-Jacques à Saint-Ignace

**\*\*il sera interdit de stationner sur les rues mentionnées ci-haut le samedi 26 octobre 2019, de 2h00 à 23h59.**

**Rues fermées de 16h00 à 23h59**

- Saint-Ignace
  - De Saint-Jean à Saint-Henri
- Saint-Jean
  - De Saint-Ignace à Saint-Laurent
- Sainte-Marie
  - De du Boulevard à Saint-Georges
- Saint-Georges
  - De Saint-Philippe à Saint-Ignace
- Saint-Laurent
  - De Beau-Fort à Saint-Jean
- Du Boulevard (complètement)
- Saint-Jacques
  - De Saint-Georges à Saint-Jean
- Émilie-Gamelin (complètement)

" Ceci est le document annexé à la résolution 2019-10-327 pour en faire partie intégrante. "



tel que montré au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et tout en libérant, en tout temps, un corridor de 5 mètres pour les véhicules d'urgence.

**D'ADRESSER** une copie de la présente résolution au Service des travaux publics et du génie, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'à EXO - Secteur Le Richelain, à titre d'information.

**ADOPTÉE**

**2019-10-328**

**DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE DU CENTRE DE LA MONTÉRÉGIE INC. RELATIVE À LA CONFORMITÉ DES TRAVERSES DE ROUTES MUNICIPALES POUR SENTIERS DE MOTONEIGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2019-2020**

**ATTENDU** que le Club de motoneige du Centre de la Montérégie souhaite obtenir l'accord de la Ville pour aménager différentes traverses sur des routes municipales, pour la saison hivernale 2019-2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE** : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. à aménager les traverses de routes suivantes, pour la saison hivernale 2019-2020, avec l'autorisation des propriétaires concernés:

- chemin de la Bataille Sud, entre les numéros civiques 1500 et 1555;
- rang Saint-Raphaël: traverse avec le Club VTT près de la route 104 (le sentier passe d'un chemin privé, avant le golf, environ 1 500 pieds de la route 104 et traverse vers le sentier identifié par 2 balises bleues);
- au nord du numéro civique 1045, chemin de Fontarabie (à côté du poteau H2Y0H);
- au numéro civique 1955, chemin de Fontarabie (4<sup>e</sup> poteau à côté du pont, au sud de l'entrée de la cour).

**D'AUTORISER** les responsables concernés à installer la signalisation requise.

**ADOPTÉE**

**2019-10-329**

**VÉHICULES DE LA VILLE – TRANSACTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

**ATTENDU** que chaque année, la Ville ajoute ou retire certains véhicules à sa flotte et qu'il y a lieu pour elle d'obtenir alors les documents usuels de la Société d'assurance automobile du Québec;

**ATTENDU** également que l'immatriculation des véhicules de la Ville doit être renouvelée au cours du mois de mars de chaque année;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE** : monsieur Ian Rajotte  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le trésorier à payer toute somme nécessaire à la Société d'assurance automobile du Québec, conformément aux dispositions du règlement numéro 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

**D'AUTORISER** également monsieur Steve Ponton, directeur du Service des travaux publics et du génie, ou en son absence monsieur Marc-André Corbeil, contremaître Infrastructures (Niveau 1) au Service des travaux publics et du génie, à effectuer toute transaction et à signer tout document nécessaire ou utile auprès de la Société d'assurance automobile du Québec en rapport avec la flotte de véhicules de la Ville.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

Cette résolution remplace la résolution 2018-04-140.

**ADOPTÉE**

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 10 JUILLET 2019**

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

**2019-10-330**

#### **DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-091 CONCERNANT UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL AU 860, BOULEVARD DES PRÉS-VERTS - LOT 5 798 690 DU CADASTRE DU QUÉBEC - ARMOIRES CUISINES ACTION**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 860, boulevard des Prés-Verts (lot 5 798 690 du cadastre du Québec);

**ATTENDU** que la demande vise à rendre conforme l'installation d'une enseigne supplémentaire apposée à plat sur le mur latéral gauche du bâtiment même si cette enseigne n'est pas située au-dessus d'une vitrine, d'une fenêtre ou d'une porte d'entrée, tel que mentionné à l'article 1260.36 du règlement de zonage numéro 1250 actuellement en vigueur;

**ATTENDU** la recommandation 2019-098 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 4 septembre 2019;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Paule Fontaine

**APPUYÉ DE :** monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

**2019-10-331**

**APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2019**

**ATTENDU** que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

<b>Recommandation CCU</b>	<b>Numéro de PIIA</b>	<b>Numéro de règlement</b>	<b>Adresse</b>	<b>Matricule</b>
2019-085	2019-076	1251	325, rue Saint-Philippe	0530-06-6137
2019-086	2019-077	1251	160, rue Beaulac	0531-74-7813
2019-087	2019-078	1251	25, rue Élisée-Choquette	0630-04-1328
2019-088	2019-080	1251	390, rue Saint-Philippe	0430-96-6805
2019-089	2019-081	1251	375, rue Saint-Laurent	0530-05-8842
2019-090	2019-082	1251	1305, chemin de Saint-Jean	0629-68-6469
2019-091	2019-083	1251	800, boulevard des Prés-Verts (Postes Canada)	0729-87-7021
2019-092	2019-084	1251	160-164, rue Sainte-Marie	053-10-0227
2019-093	2019-085	1251	95, rue du Croissant-Perlé	0728-06-1497
2019-094	2019-086	1251	85, rue du Croissant-Perlé	0728-06-0382
2019-095	2019-087	1251	1435, chemin de Saint-Jean (Amusement Playce inc.)	0629-87-1567
2019-096	2019-088	1251	155, rue Saint-Laurent (Le Vivo)	0530-39-2039
2019-097	2019-090	1251	860, boulevard des Prés-Verts (Armoires Cuisines Action)	À venir

**ATTENDU** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 4 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott  
et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

**2019-10-332**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**À 20 h 33**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

**M. Donat Serres, maire**

---

**Me Danielle Simard, greffière**